



Demande d'aide financière liée à la sécheresse 2018

Décret no 2021-640 du 21 mai 2021 relatif au dispositif exceptionnel de soutien aux victimes de l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols survenu en 2018

Je soussigné(e) :

NOM.....NOM d'usage (si différent)

Prénoms.....

Sexe.....

Date de naissance : .../.../.....

Lieu de naissance (commune, département, pays) :

Tel :..... Tel secondaire :.....

Adresse électronique :

.....

Adresse du logement concerné par le dispositif :

.....

.....

.....

Adresse postale (si différente) :

.....

.....

.....

Adresse d'hébergement (s'il y a lieu) :

.....

.....

.....

Déclare vouloir bénéficier des aides prévues au décret n°2021-640 du 21 mai 2021

Je certifie que le bâtiment¹ satisfait aux conditions (cocher les cases) :

Le bâtiment concerné est achevé depuis le 31 décembre 2007

ET

Les travaux n'ont pas été réalisés à ce jour

ET

Ce bâtiment constitue ma résidence principale (je l'occupe au moins six mois par an sauf obligation professionnelle, maladie m'affectant ou cas de force majeure). En cas de dérogation décrire :

.....

ET

Le bâtiment a subi des dommages structuraux sur le gros œuvre dus aux déformations du sous-sol ou sol avoisinant le bâtiment en raison du phénomène de retrait gonflement des argiles.

¹ Bâtiment d'habitation regroupant un seul logement

PIÈCES À JOINDRE

DANS UN 1^{er} TEMPS (VÉRIFICATION ÉLIGIBILITÉ AU DISPOSITIF), merci de fournir obligatoirement à votre demande :

- une description du sinistre appuyée par des photos, précisant la localisation et la nature des dommages ;
- une copie complète de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 ;
- une copie de l'avis de taxe foncière sur les propriétés bâties ou tout autre document justifiant de la propriété du bien ;
- une copie de l'avis de taxe d'habitation ou tout autre justificatif de domicile ;
- un relevé d'identité bancaire ;
- une attestation d'assurance habitation couvrant l'ensemble de l'année 2018 (janvier à décembre)
- tout justificatif attestant que le bâtiment a été achevé depuis le 31 décembre 2007. (Ex : attestation du maire / déclaration d'achèvement des travaux / un avis de taxe d'habitation de 2007 ou antérieur / taxe foncière de 2007 ou antérieur / acte notarié...)
- le cas échéant, une attestation d'hébergement d'un proche ou facture liée au relogement.

DANS UN 2^{ème} TEMPS (ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION), il vous sera demandé :

- un diagnostic venant confirmer le lien entre l'épisode de sécheresse-réhydratation de 2018, la nature des désordres et la liste des travaux de réparation nécessaires. Ce diagnostic peut être effectué par une entreprise spécialisée dans la consolidation des sols et stabilisation des bâtiments lors de l'élaboration du devis. Il peut également être effectué, par un géotechnicien ;
- un devis d'évaluation des prestations et travaux nécessaires de reprise du sous-œuvre partielle ou totale dans le but de renforcer les fondations ou les reporter sur un sol d'assise inférieur. Le devis peut également prendre en compte des travaux de réparation des dommages subis par le gros œuvre du bâtiment ;

NB : LES ÉTAPES 1 ET 2 PEUVENT ÊTRE MENÉES EN MÊME TEMPS SI L'INTÉGRALITÉ DES PIÈCES SONT FOURNIES

Je certifie exactes et sincères toutes les informations déclarées ci-dessus.
(en cas d'informations erronées, tout avis sur la conformité de cette déclaration serait déclaré invalide)

Fait à, le..... Signature

Pour tout renseignement complémentaire, et notamment pour vérifier votre éligibilité potentielle à cette aide, il est conseillé de contacter la DDTM par mail à l'adresse suivante :
qualite-de-la-construction.shlcd.ddtm-33@gironde.gouv.fr

Le dossier de demande d'aide est à adresser à la DDTM par voie postale à l'adresse suivante :

DDTM de la Gironde
Service habitat, logement, construction durable
Cité administrative
Rue Jules Ferry
BP 90
33090 BORDEAUX Cédex